

Test d'étanchéité à l'air – Entrer dans la démarche d'autorisation – EN13829 – BBC EFFINERGIE

4,5 JOURS

**Formation obligatoire pour présenter un dossier de
demande de qualification « Mesureur 8711 » à QUALIBAT**



- ii Informations relatives à la formation
- ii Programme
- ii Procédure d'autorisation
- ii Fiche d'inscription

NOUS CONTACTER :

1 rue de la Coronelle

30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

04 66 90 07 08

formation@cetii.fr

SIRET 521 359 380 00032 RCS Nîmes

**La formation est réalisée par CETII Formation autorisé par le MEDDTL dont la déclaration
d'activité est enregistrée sous le n° 91 30 03069 30 à la préfecture de la Région
Languedoc Roussillon**

INFORMATIONS SUR LA FORMATION

Durée : 4,5 jours

Lieu : Bagnols-sur-Cèze (30)

Reims (51)

Bordeaux (33)

Lyon (69)

Site client (nous consulter)



Effectif : 8 stagiaires maxi

Tarif : 2000€ H.T.

Inclus : 4,5 jours de formation avec support de cours, trame de rapport, 3 corrections QCM, 3 passages d'audit sur site, 3 corrections de rapport de mesure et repas du midi inclus.

CETII FORMATION vous offre une formation complète tout compris.

Pré requis : Être en possession de la norme NF EN 13829 et du guide d'application GA P50-784 et fournir un justificatif de possession lors de la formation (disponible sur le site www.afnor.fr).

Calendrier (théorie et pratique) :

Du 20 au 23 janvier 2014 – Bagnols-sur-Cèze

Du 03 au 06 février 2014 – Reims

Du 24 au 27 février 2014 – Bagnols-sur-Cèze

Du 10 au 21 mars 2014 – Mios (Proche Bordeaux)

Du 24 au 27 mars 2014 – Bagnols-sur-Cèze

Validation pratique (audit) * :

07 février 2014 – Bagnols-sur-Cèze

21 février 2014 – Reims

14 mars 2014 – Bagnols-sur-Cèze

08 avril 2014 – Bordeaux

11 avril 2014 – Bagnols-sur-Cèze

*Au minima deux semaines après la formation théorique et pratique. Disposition obligatoire du Ministère et applicable à tous les centres de formation à partir du 25 mars 2013.

Objectifs :

- ☺ Comprendre le contexte réglementaire et l'enjeu majeur de la perméabilité à l'air des bâtiments à faible consommation d'énergie
- ☺ Appréhender les phénomènes moteurs qui influent sur l'étanchéité à l'air des bâtiments
- ☺ Réaliser des mesures de perméabilité à l'air des bâtiments selon la norme EN13829 et le guide d'application GA P50-784 dans le cadre du label BBC EFFINERGIE
- ☺ Maîtriser le matériel de mesure notamment l'utilisation de la porte soufflante et de son logiciel
- ☺ Connaître et détecter les principales sources de fuites
- ☺ Rédiger un rapport de mesure d'étanchéité à l'air conforme aux exigences de la commission Qualibat en vue de la constitution du dossier de demande d'autorisation Mesureur 8711

Moyens pédagogiques :

- ii Support de cours électronique et papier + diaporamas qui permettront d'aborder les notions théoriques
- ii Des exercices qui permettront de mettre en application les notions théoriques abordées
- ii La pratique d'une mesure de perméabilité à l'air non pas sur une maquette mais **en condition réelle sur un logement individuel** permettra de mettre en pratique les connaissances acquises
- ii Mise en application pratique de la recherche de fuites avec différents type de matériels

Matériel pédagogique :

- ii **CETII FORMATION vous forme sur les 3 principales marques de systèmes de mesures : BlowerDoor Minneapolis, Infiltec et Retrotec**
- ii Recherche de fuites : fumigènes (stylo à fumée, poire à fumée, générateur de fumée, ...), thermo-anémomètres à fil chaud, caméras thermiques FLIR, ...
- ii Matériel d'étanchéité : scotch et vessies
- ii Matériel de mesure : thermomètres, anémomètres, lasermètres...
- ii Matériel de chantier : enrouleur avec disjoncteur 30mA, échelles, servantes, ...

PORTES SOUFLANTES



RECHERCHE DE FUITES



MATERIEL D'ETANCHEITE



MATERIEL DE MESURES



MATERIEL DE CHANTIER



PROGRAMME

Formation Théorique (BBCt)

Lieu : Bagnols-sur-Cèze, Reims, Bordeaux

Durée : 3 jours (8h/j)

1/ Généralités sur la perméabilité à l'air

- ii La loi puissance, les phénomènes moteurs, les indicateurs
- ii Fuites récurrentes, ordres de grandeurs des perméabilités observées
- ii Contexte énergétique et les objectifs nationaux de maîtrise de l'énergie
- ii Implications énergétiques et de leur ampleur

2/ Les référentiels - Explication détaillée sur:

- ii Le contexte réglementaire et de l'objectif des mesures
- ii La norme NF EN 13829 et son guide d'application GA P 50-784
- ii Les exigences du référentiel technique
- ii Les éléments qui doivent figurer dans le rapport (trame de rapport)

Contrôle de connaissance par QCM

La correction de 3 QCMs est incluse.

Formation Pratique (BBCp)

Lieu : Bagnols-sur-Cèze, Reims, Bordeaux

Durée : 1 jour

(8h/j)

Obligatoire : Accompagnement sur site - ½ journée

En situation réelle sur logement individuel
« Obligation du stagiaire de suivre un opérateur autorisé sur une mesure d'étanchéité à l'air d'un bâtiment. »



Manipulation individuelle du matériel - ½ journée

- ✓ Minneapolis BlowerDoor,
- ✓ Infiltec
- ✓ Retrotec
- ✓ Différents fumigènes
- ✓ Caméras thermiques

Examen pratique - Contrôle de connaissance par audit sur site (BBCcs)

Lieu : Bagnols-sur-Cèze, Reims, Bordeaux, site client

Durée : 1/2 journée

« Obligation du stagiaire d'être évalué par un opérateur autorisé depuis plus d'un an sur une mesure d'étanchéité à l'air d'un bâtiment. L'opérateur qui effectue la formation pratique doit être différent de celui qui contrôle les connaissances [examen pratique] et juridiquement indépendant du stagiaire ou de sa société »

Contrôle de connaissance par réalisation d'un rapport de mesure

Le stagiaire doit faire parvenir un rapport de mesure par e-mail qui sera évalué et corrigé par un formateur. A l'issue de cet examen, si toutes les étapes ont été validées, il vous sera délivré une attestation de validation de la formation.

PROCEDURE D'AUTORISATION

Pour déposer un dossier de demande de qualification Mesureur 8711 auprès de Qualibat et obtenir une autorisation à réaliser des mesures dans le cadre du label BBC EFFINERGIE et de la RT 2012, vous devez suivre les modules présentés ci-dessous :

Module 1 : Formation théorique (obligatoire)

Validation : Examen de 45 minutes
(QCM de 30 questions dont 5 éliminatoires – 3 passage inclus)

3J



Module 2 : Formation pratique – Compagnonnage (obligatoire)

1J



Module 3 : Examen pratique – Audit sur site (obligatoire)

Validation : Grille d'examen
L'examen doit être réalisé en autonomie (3 passage d'examen inclus)

1/2J



Module 4 : Contrôle de connaissance par réalisation d'un rapport de mesure (obligatoire)

Validation : Grille de correction (3 corrections incluses)
Le stagiaire réalise en autonomie une mesure d'étanchéité à l'air d'un bâtiment et doit faire parvenir par e-mail son rapport de mesure qui sera analysé et corrigé



FORMATION VALIDEE

Constitution du dossier de demande de qualification Qualibat 8711

Après validation des 4 étapes le stagiaire recevra une attestation de validation qu'il devra joindre à son dossier de demande de qualification Mesureur 8711

FICHE INSCRIPTION

FORMATION (1 BULLETIN PAR STAGE)

Titre :
 Dates : Lieu : Tarif (H.T.) :€

ENTREPRISE

Raison sociale
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 N° SIRET : N° TVA : Code APE :

ETABLISSEMENT A FACTURER (SI DIFFERENT) OU PRISE EN CHARGE PAR UN OPCA¹

Raison sociale ou OPCA :
 Personne à contacter : Téléphone :
 Adresse :
 Code postal : Ville :

PARTICIPANT

Nom : Prénom :
 Fonction : E-mail :
 Téléphone : Fax :

RESPONSABLE FORMATION OU PERSONNE CHARGÉE DE L'INSCRIPTION

Nom : Prénom :
 E-mail : Téléphone :
 N° de bon de commande/référence à reporter sur la facture (si besoin) :

Les frais d'hébergement et de déplacement, hormis le repas de midi, sont à la charge des stagiaires. Le stage donne lieu à l'établissement de pièces justificatives prévues par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991 sur la formation professionnelle continue : convention de formation, facture détaillée et attestation de présence.

MERCI DE RETOURNER VOTRE BULLETIN D'INSCRIPTION

- **PAR FAX** : 04 66 33 50 22
- **PAR EMAIL** : formation@cetii.fr
- **PAR COURRIER** : **CETII FORMATION – 1 rue de la Coronelle**
– 30200 BAGNOLS-SUR-CEZE

DEMANDE D'INFORMATIONS

formation@cetii.fr ou 04 66 90 07 08

Date :
 Signature et cachet de la société :

¹ OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé) : AGEFOS, FAFIEC, POLE EMPLOI... Il vous appartient de vérifier l'imputabilité de votre formation auprès de votre OPCA et de faire votre demande de prise en charge avant la formation. Un accord de prise en charge écrit doit nous parvenir par courrier de sa part avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le client sera facturé de l'intégralité du coût de la formation

CONDITIONS GENERALES DE VENTES 2013

1. MODALITES ET CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent être confirmées par écrit à l'aide d'un bulletin d'inscription dûment rempli et renvoyé par courrier, par fax ou par e-mail (une fois scanné). Ce bulletin est disponible sur le site : www.cetii.fr

Votre inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription entièrement complété, signé et revêtu du cachet de votre entreprise ainsi que d'un chèque d'acompte de 30% (sauf prise en charge globale).

En cas de bulletin incomplet, votre demande sera en attente jusqu'à l'obtention des informations nécessaires.

TIERS-PAYEUR

Nos stages peuvent être pris en charge par un OPCA (Agefos, Fafiec, Pole Emploi, Fif-Pl...).

En cas de règlement effectué par un OPCA, il appartient au client d'effectuer toutes les démarches et d'envoyer les documents nécessaires à l'établissement de son dossier à l'organisme dont il dépend, et de s'assurer de sa bonne fin. L'accord de prise en charge de l'OPCA doit nous parvenir par courrier avant le début de la formation.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, le solde sera facturé directement au client.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de formation, ou si le dossier de prise en charge est incomplet, CETII se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au client.

En cas de refus de règlement par l'organisme désigné par le client, quelle que soit la cause (défaut ou retard de prise en charge, manque de fonds...), les frais de formation seront facturés directement au client.

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS CETII FORMATION

N° de déclaration d'activité : 91 30 03 069 30

N° Siret : 521 359 380 00032

Code NAF : 8559 A

2. TARIFS

Le prix des formations figure au catalogue en vigueur au moment de l'inscription et sur les programmes détaillés.

CETII FORMATION est assujéti à la TVA. Les tarifs sont forfaitaires et comprennent : la formation, les frais pédagogiques, la documentation, les pauses et les déjeuners. Des tarifs spéciaux sont proposés pour les inscriptions groupées.

3. CONFIRMATION

À réception des inscriptions, CETII FORMATION transmet à l'entreprise la ou les convention(s)-convocation(s) de formation confirmant la date, l'heure, le lieu de formation

et les modalités pratiques, ainsi qu'un plan d'accès et une liste d'hôtels.

Toute réservation d'une action de formation engage son demandeur à sa régularisation par la signature d'une convention de formation avec CETII FORMATION à nous retourner avant le début du stage.

4. FACTURATION

À l'issue de la formation, sont adressées à l'entreprise et le cas échéant à l'OPCA (cf. point 1), la facture avec en tête CETII (désigné comme vendeur) et les pièces justificatives (feuille d'émargement, attestation de présence).

5. REPORT – ANNULATION

La non-réalisation totale de l'action due à la carence de l'organisme de formation ou au renoncement à la prestation par l'entreprise ne donnera pas lieu à une facturation au titre de la formation professionnelle continue.

En cas de report ou annulation par l'entreprise à moins de 20 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, l'organisme de formation conservera à titre de dédommagement pour les frais engagés (art. L920-9), 30 % du prix ; A moins de 2 jours francs et pendant la formation, toute annulation, absence imprévue ou abandon d'un participant sera facturé à 100 %.

Les sommes liées au dédommagement, à la réparation ou au dédit sont distinctes de celles correspondantes à la réalisation de la prestation. Ces dépenses resteront à la charge de l'entreprise qui ne pourra les imputer sur son obligation de participation au financement de la formation professionnelle continue. Elles ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCA.

6. RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de différend quant à l'exécution d'une action de formation, CETII FORMATION et l'entreprise s'engagent à rechercher un règlement à l'amiable. À défaut d'accord, le différend sera soumis à l'appréciation du tribunal compétent.

7. ACCÈS AUX DONNEES CLIENT

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 06/01/1978, le client peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur traitement (par le biais d'une demande écrite à CETII FORMATION).